

FESTIVITES DES 13 ET 14 JUILLET

2017

N° 6

SOMMAIRE

Page

Festivités des 13 et 14 Juillet.....	1
Elections Législatives :	
Résultats	1
Concours des maisons fleuries :	
Résultats	2
Opération tranquillité vacances ...	2
Recensement militaire :	
3ème période 2017	2
Club des anciens	3
Championnat de France de	
Tir à l'Arc	3
Incivisme	4
Vitesse	4
A.D.M.R. :	
Campagne de recrutement	5
C.M.J. : appel à candidatures	5
Dernière minute	6
Horaires mairie	7
Cartes d'identité et passeports	
Rappel	7
Déviations de circulation	7
Taille des haies	7
P.L.U.I. : Plan local d'urbanisme	
intercommunal :	8
Registre de concertation	8
Messe de la Moisson	8
Maladie de Lyme	8
Tontes et autres bruits	8
Restrictions d'eau	8

JEUDI 13 JUILLET 2017

Programme :

* 20h : **Méchoui** sur réservation au
 06.76.04.96.36 ou 02.35.02.09.45

Suivi d'un bal avec la sono : **HQM**

* 22h : **Retraite aux flambeaux**

* 23h : **Feu d'artifice** organisé par la municipalité



VENDREDI 14 JUILLET 2017

11h30 : Cérémonie au monument aux morts en présence du Corps des Sapeurs-Pompiers de Servaville et de la Fanfare de Ry, avec dépôt de gerbe, suivie d'un vin d'honneur **offert par la municipalité** et prix aux lauréats du concours des maisons fleuries.

RESULTATS ELECTIONS LEGISLATIVES

Nombre d'inscrits : 873
 Nombre de votants : 404
 Exprimés : 349

Mme VIDAL Annie : 212 (60,74 %)
 Mme GUEGOT Françoise : 137 (39,26 %)

RESULTATS DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

1ère CATEGORIE MAISON AVEC JAR- DIN TRES VISIBLE DE LA RUE	2ème CATEGORIE DECOR FLORAL INSTALLE SUR LA VOIE PUBLIQUE
Ont été primés	Ont été primés
Mr et Mme LE HENAFF	Mr et Mme THIERRY
Mr et Mme LEROY	Mr et Mme HOUARD
Mr et Mme VALLEE	Mr et Mme LEMAITRE
Mme BOULLENGER	Mr et Mme ROBIN
Mr et Mme ROGER	/
Ont été classés	/
Mr et Mme DUBUS	/
Mr et Mme RENAUD	/

Les personnes dont le nom figure ci-contre sont invitées au vin d'honneur offert par la municipalité le :

14 Juillet à 11h30
à la salle polyvalente.

Les lauréats primés recevront également une récompense. En cas d'absence, il vous est possible de vous faire représenter par un parent, ami ou voisin.

Merci aux habitants de la commune qui ont bien voulu accepter le rôle délicat de membre du jury. Ils sont également cordialement invités.



OPERATION « Tranquillité Vacances »

Préparez vos vacances d'été en vous faisant connaître auprès des forces de l'ordre. Leurs patrouilles passeront régulièrement devant chez vous vérifier si tout va bien. Pour cela, et pour toute demande présentez-vous à la Gendarmerie de Saint-Jacques-Sur-Darnétal.

RECENSEMENT MILITAIRE : 3ème période

Les jeunes gens (filles et garçons) nés en Juillet, Août, Septembre 2001 doivent se faire recenser dans leur seizième anniversaire, à la mairie de leur domicile aux jours et heures de permanences.

Se munir du livret de famille et d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française) ainsi que d'un justificatif de domicile daté de moins de trois mois.

Il est rappelé que cette démarche est obligatoire et légale et est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre seizième anniversaire



N° 6-2017

CLUB DES ANCIENS

Prévision de sortie : 1 journée à Trouville-Sur-Mer le 12 Octobre 2017

Programme : 8h30 départ de Servaville

A l'arrivée promenade commentée en petit train touristique dans la station balnéaire de la côte fleurie, promenade en mer à bord d'une vedette pour découvrir le front de mer, les villas et la colline de Trouville ainsi que la côte de Deauville.

Déjeuner dans un restaurant de la région Deauvillaise

L'après-midi : découverte de Cormeilles au cœur du Pays d'Auge, l'art de la création du Calvados et le musée d'outils

Départ vers 16h30 pour une arrivée vers 18h15 à Servaville.

Réservation pour le 31/07/2017 : Mr ROBIN au 02.35.23.49.02

Mme VALLEE au 02.35.23.52.81

**UN JEUNE DE SERVAVILLE-SALMONVILLE
AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE DE TIR A L'ARC**

Les 19 et 20 Mai derniers ce sont déroulés à Allauch, près de Marseille, les Championnats de FRANCE de tir à l'arc.

Cyprien ENOU-BAILLEUL, âgé de 12 ans, licencié des Archers de Préaux et habitant Servaville-Salmonville a été sélectionné pour participer à ce championnat.

Félicitations à Cyprien pour s'être qualifié. Il termine 9ème de ce championnat dans la catégorie "Benjamin tir à l'arc nature".





INCIVISME

Il est navrant de constater des dégradations ou des actes d'incivisme tels que :

- * plots d'éclairage public cassés ;
- * cendriers arrachés dans les abri-bus ;
- * plantes autour du parking espace Joannès Dugelay volées ;
- * poteau d'interdiction de se baigner ou les panneaux autour du bi-cross arrachés ;
- * feux allumés dans les abri-bus ;
- * des dépôts sauvages de tonte de gazon dans les talus des chemins ou voies communales ;
- * des blocs de pierres déposés dans les chemins rendant difficile le passage de l'épareuse pour la tonte d'herbe des talus.

Tous ces actes ont un coût de réparation ou de remplacement venant alourdir les dépenses d'entretien. Il est de la responsabilité de tous de veiller au respect du matériel et des biens collectifs.

VITESSE

La vitesse excessive de certains véhicules dans les lotissements, les départementales, les voies communales, le non-respect des stops nous conduisent à faire intervenir la gendarmerie pour contrôle.

Les forces de l'ordre nous incitent à leur fournir les immatriculations des voitures que nous jugeons en excès de vitesse.

Il serait dramatique qu'un accident grave nous oblige à prendre des mesures plus con-
traignantes : augmentation des stops, des ralentisseurs partout sur les routes les plus em-
pruntées.

Alors comme nous l'indiquent les panneaux posés par le C.M.J., il y a 2 ans, : « Pensez à nous : roulez tout doux ».

Le conseil municipal compte sur vous et votre sens de la responsabilité.

Le Conseil Municipal

CAMPAGNE DE RECRUTEMENT A.D.M.R. 2017

Le réseau ADMR de Seine Maritime lance une campagne de recrutement 2017 de 160 salariés à temps plein et/ou temps partiel visant à remplacer les départs, conforter et développer ses services.

Une adresse centralisée permettra de prendre en compte les candidatures et l'ADMR pourra vous recontacter tout au long de l'année en cas de besoins :

recrutement@fede76.admr.org

Conseil Municipal des Jeunes Appel à candidatures

Après une année sans Conseil Municipal des Jeunes, il est temps de le relancer avec une nouvelle équipe désireuse de s'investir et de s'intégrer à la vie active de notre commune.

Le Conseil Municipal des Jeunes sera composé de jeunes âgés de 10 à 14 ans et sera constitué pour un mandat de 2 ans.

Rôle du Conseil Municipal des Jeunes :

- ▶ Être représentant des jeunes de la commune,
- ▶ Mettre en place et suivre des projets et actions que vous aurez choisis,
- ▶ Continuer les actions entreprises par le premier Conseil Municipal des Jeunes,
- ▶ Organiser des animations et activités pour les jeunes, ...

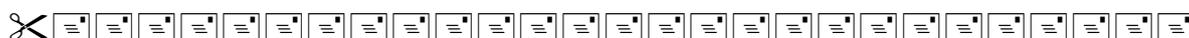
Si vous êtes intéressé(e), vous pouvez envoyer votre candidature à la mairie afin de constituer ce nouveau Conseil.

Nous souhaitons que vous nous retourniez **avant le 15 septembre 2017** le petit bordereau ci-joint rempli et accompagné d'un courrier expliquant vos motivations, centres d'intérêt, propositions d'actions et activités que pourrait organiser ce nouveau Conseil Municipal des Jeunes.

Vous serez ensuite convoqués vers le début du mois d'octobre pour la première session du nouveau Conseil Municipal des Jeunes.

Si vous avez des questions, vous pouvez venir en mairie me rencontrer.

Julien GLÜCK
Maire-Adjoint
Responsable du C.M.J.



Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone(s) :

Nom du responsable légal :

Téléphone du responsable :

DERNIERE MINUTE

Tous les paramètres semblent réunis pour débiter les travaux de réalisation du chemin piétonnier rue des Rougemonts dans la deuxième quinzaine de Juillet.

Les habitants des propriétés entre la mairie et le carrefour de la rue du Moulin seront informés personnellement par courrier des mesures à prendre tout au long du chantier (déviation, route, accès aux habitations, élagage des haies au maximum des limites de propriété).

Une prochaine réunion de chantier avec l'entreprise Ramery définira très exactement ces contraintes.

Une note d'info « spéciale travaux » paraîtra pour porter à la connaissance de tous les habitants de Servaville-Salmonville tous les désagréments pour ce chantier.

PERMANENCES MAIRIE : PERIODE ESTIVALE

- Du 03/07 au 13/07 : le mardi et le vendredi de 17h à 19h
- La mairie sera fermée le vendredi 14 juillet 2017
- Du 17/07 au 14/08 : uniquement le mardi de 17h à 19H
- La mairie sera fermée le mardi 15 Août 2017
- Du 16/08 au 01/09 : le mardi et e vendredi de 17h à 19h
- Reprise des permanences habituelles le 04/09/2017

Rappel : CARTES NATIONALES D'IDENTITE ET PASSEPORTS

Liste des communes habilitées

<u>Arrondissement de Rouen</u>	<u>Arrondissement de Dieppe</u>	<u>Arrondissement du Havre</u>
Barentin	Bacqueville-en-Caux	Bolbec
Bois-Guillaume	Blangy-sur-Bresle	Fecamp
Canteleu	Dieppe	Gonfreville l'Orcher
Clères	Envermeu	Le Havre
Déville-les-Rouen	Eu	Lillebonne
Elbeuf	Forges-les-Eaux	Montivilliers
Grand-Couronne	Gournay-en-Bray	Port-Jérôme-sur-Seine
Grand-Quevilly	Neufchâtel -en-Bray	Saint-Romain de Colbosc
Maromme	Saint-valéry-en-caux	
Mont-Saint-Aignan	Tôtes	
Petit-Quevilly		
Rouen		
Saint-Etienne-du Rouvray		
Notteville-les-Rouen		
Yerville		
Yvetot		

En raison de travaux d'enduit superficiel, sur la RD n° 12 (communes de Blainville, Grainville, La Vieux Rue et Ry) Pendant la période du 26 Juin au 25 Août et pour une durée de 4 jours, la circulation sera déviée dans les deux sens par la RD7, RD85, RD7A, RD62, RD13

TAILLE DES HAIES



Comme tous les ans à cette époque, la taille des haies devient nécessaire si votre propriété est limitrophe d'un chemin piétonnier, d'une route départementale, d'une rue communale ou d'une façon générale donnant sur le domaine public.

D'autre part, la haie ne doit pas dépasser 2 mètres en limite de propriété et les déchets de taille doivent dans tous les cas être ramassés et déposés en déchetterie.

P.L.U.I. : PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL REGISTRE DE CONCERTATION

Les habitants peuvent venir aux heures d'ouverture de la mairie déposer librement une remarque. Il leur est également possible d'envoyer un courrier, qui est dans ce cas annexé au cœur du cahier.

Ces remarques font régulièrement l'objet d'échanges sur leur prise en compte ou non dans le P.L.U.I dans le cadre des réunions de travail.

MESSE DE LA MOISSON

La messe de la moisson et des métiers aura lieu le :

DIMANCHE 10 SEPTEMBRE 2017

A 10H30

dans la cour de la ferme Dupressoir

SANTÉ : PREVENTION DE LA MALADIE DE LYME

Des dépliants sur la prévention de la maladie de Lyme, qui informe la population sur les risques induits par les piqûres de tiques et adopter les gestes adéquats sont disponibles en ligne sur le site :

inpes.santepubliquefrance.fr

TONTES ET AUTRES BRUITS

EN CE QUI CONCERNE LES JOURS OUVRABLES :

De 8h30 à 12 h et de 14h00 à 20h00

EN CE QUI CONCERNE LES SAMEDIS :

De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

Ce règlement est valable de façon permanente tout au long de l'année. Il concerne également l'usage d'outils bruyants ainsi que les motoculteurs et autres appareils à moteur de jardinage et d'entretien des espaces verts, les bétonnières, perceuses...

MERCI DE VOTRE COMPREHENSION

RESTRICTIONS D'EAU : Arrêté Préfectoral du 15 Juin 2017

USAGES	Restrictions du seuil d'alerte
Remplissage des piscines privées	Interdiction sauf si chantier en cours et sauf mise à niveau
Lavage de véhicules	Interdiction sauf dans les stations professionnelles et sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire véhicules sanitaires ou alimentaires ou techniques bétonnières et pour les organismes liés à la sécurité
Lavage des voies et trottoirs Nettoyage des terrasses et façades	Interdiction entre 8h et 20h
Arrosage des pelouses, espaces verts publics ou privés et terrains de sport	Interdiction entre 8h et 20h
Arrosage des jardins potagers	Préconisé entre 20h et 8h
<p>Les mesures de restrictions ne sont pas applicables si l'eau provient de réserves d'eaux pluviales ou d'un recyclage.</p> <p>Les mesures de limitation ou d'interdiction prises au titre du présent arrêté pourront être levées progressivement par voie d'arrêté préfectoral en fonction de l'évolution de la situation hydrologique et piézométrique.</p>	